

*Initiatives ministérielles*

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-20. Comme tous le savent, cette mesure législative porte exécution des mesures annoncées dans le budget de février 1991 par le ministre des Finances de l'époque.

Le projet de loi C-20 prévoit l'exécution de plusieurs mesures de restriction des dépenses et de contrôle du déficit. Il touche la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et la Loi sur l'assurance-chômage.

Avant de discuter en détail du projet de loi, j'aimerais remercier tous les membres du comité de leur travail, de leurs suggestions et de leurs observations utiles.

Ce matin, j'ai écouté très attentivement les propos de mes collègues des deux partis de l'opposition. Cette mesure législative doit être considérée dans le contexte du programme économique global du gouvernement. Les mesures proposées dans le budget de février et énoncées dans le plan de relance économique sont essentielles pour rétablir une croissance forte et continue qui assurera la prospérité renouvelée que les Canadiens souhaitent.

La relance économique passe par des taux d'intérêt moins élevés, par des attentes moindres et par une baisse du taux de l'inflation. Ces conditions seront en partie remplies par l'adoption de budgets équilibrés et la restriction de l'activité gouvernementale. Les plans budgétaires de relance économique appuient ces objectifs en prévoyant le maintien d'un programme d'austérité, la réduction du déficit et le contrôle des coûts de fonctionnement du gouvernement.

Aujourd'hui, durant la période des questions, le ministre des Finances a déclaré qu'il tenait des consultations prébudgétaires avec le plus large éventail possible de Canadiens représentant toutes les couches de la société. J'ai présidé avec lui ces consultations la semaine dernière, à Toronto, et de nombreux groupes y étaient présents.

Tous ces groupes éprouvaient des problèmes financiers en cette période de fin de récession, mais ils nous ont invités très clairement, à l'issue de ces consultations, à nous en tenir à notre programme actuel et ils nous ont dit que nous étions sur la bonne voie et que les faits à l'avenir le confirmeraient. Les taux d'intérêt baissent et le taux d'inflation est, en chiffres annualisés, inférieur aux objectifs que le gouvernement fédéral s'était donnés au départ.

• (1550)

Tous ces gens nous ont exhortés à poursuivre nos efforts dans le même sens et à ne surtout pas changer de cap. Beaucoup de ces groupes ont proposé des façons d'améliorer la situation économique. Ces propositions visaient le budget qui sera présenté au printemps de 1992. En général, c'était là le thème qui ressortait de toutes les instances présentées.

Ce projet de loi porte sur la plupart des politiques que nous mettons en oeuvre afin de nous assurer de rester sur la bonne voie et de garantir aux générations futures qu'elles n'auront pas à payer la note. Nous allons commencer à réduire notre énorme dette accumulée au fil de nombreuses années.

Les mesures dont nous sommes saisis aujourd'hui ont des répercussions importantes sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et notamment les principaux transferts à deux provinces.

Aujourd'hui, j'ai écouté les chiffres cités par les députés de l'opposition. J'ignore la source de ces chiffres ou le taux d'inflation qui a servi aux calculs. Or, toutes les séries de chiffres présentées aujourd'hui résultaient d'hypothèses; on a additionné ou soustrait, bien que l'opposition ait plutôt tendance à additionner, pour mieux frapper l'imagination. Nous ne sommes pas certains qu'il serait possible de prouver l'exactitude de ces chiffres.

Le gouvernement fournit aujourd'hui une aide financière d'environ 37 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux, par le biais de trois principaux programmes de transfert. Ces trois moyens qu'il emprunte sont le FPE, la péréquation et le Régime d'assurance publique du Canada, ou le RAPC. Ces programmes représentent 90 p. 100 de tous les transferts du fédéral aux provinces et, en 1991-1992, leur valeur doit dépasser 34 milliards de dollars.

C'est beaucoup d'argent. C'est environ 20 ou 25 p. 100 de nos dépenses de programmes qui vont aux provinces. Le projet de loi C-20, dont nous débattons en troisième lecture, aide à maîtriser la croissance des transferts du fédéral aux provinces. Il ne réduit pas ces transferts, que cela soit bien compris. En effet, il fait correspondre ces transferts avec la situation financière actuelle en limitant la croissance des paiements prévus par le FPE. Je crois qu'il est très important de comprendre que ces paiements continueront d'augmenter, peut-être pas au rythme que souhaiteraient le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral, voire le Parti conservateur, mais surtout pas au rythme que souhaiteraient les provinces. Nous croyons que cette mesure reflète les réalités fiscales dont nous devons tenir compte.